

L'avenir des bibliothèques des Hautes Ecoles Pédagogiques

COHEP, mai 2013

Etat: l'Assemblée plénière a pris connaissance du rapport et son annexe le 10 octobre 2013

Auteurs: Groupe spécialisé des bibliothèques HEP : August Scherer-Hug & Patrick Johner

Table de matières

Introduction	3
Corpus documentaire	4
1. Ressources électroniques d'enseignement et d'apprentissage	5
2. Les livres numériques	6
3. Bases de données, périodiques électroniques	6
Mise à disposition et accès	7
1. Référencement des RéEA	7
2. Identifiant unique	8
3. Portail documentaire, catalogue et recherche	9
4. Bibliothèques numériques	9
Prestations aux usagers	10
1. Compétences informationnelles	10
2. Accueil et espaces de travail	11
3. Médiation numérique	11
Collaborations	12
1. Publications scientifiques et pédagogiques	12
2. Bibliothèques scolaires	12
Usage des MITIC	13
1. Droit d'auteur	13
2. Licences libres	13
3. Plagiat	13
4. Droit de la personne, code pénal	14
5. Données personnelles	14
6. Modèle économique et licence pour les RéEA	14
Profil des Bibliothécaires	15
Annexe du Rapport	17

Introduction

La principale mission des bibliothèques et des centres de ressources des Hautes écoles pédagogiques (HEP) consiste à mettre à disposition des étudiants, formateurs, chercheurs et autres collaborateurs des ressources informationnelles et documentaires, sur tous types de supports. Selon les institutions, les enseignants « du terrain » peuvent compter parmi les principaux usagers. Les collections des diverses institutions sont donc constituées en fonction des besoins de ces groupes d'usagers. Sont ainsi systématiquement réunis la documentation de référence pour les programmes d'études concernés, des ouvrages scientifiques ainsi que des moyens d'enseignement et du matériel pédagogique pour le soutien à la pratique professionnelle.

Cette mission centrale reste valable dans le contexte actuel du développement de la numérisation et de la diffusion de contenus au format électronique. Cette évolution entraîne toutefois des mutations profondes, dans la mesure où l'offre en matière d'information et de ressources documentaires s'est considérablement développée, impliquant de nouveaux modèles d'acquisition et de diffusion, ainsi que la mise en œuvre de nouvelles compétences par les usagers comme par le personnel des bibliothèques. De plus, la complexité des modalités d'accès à l'information via divers types de plates-formes et de catalogues, mais aussi via des prestations et des services étendus, est accrue – et non pas moindre comme on pouvait l'espérer.

Suite aux évolutions technologiques, de nouvelles pratiques et services se créent. Les avancées viendront

- des innovations dans le domaine de la gestion et de la logistique des bibliothèques, par exemple le *Cloud computing* et la technologie RFID ;
- des nouveaux champs d'activité liés à des attributions spécifiques, par exemple la transmission de compétences informationnelles, la prévention du plagiat ;
- de l'évolution des modèles de diffusion – technique et économique – pour l'édition scientifique, notamment Creative Commons, Libre accès, ou dépôts ;
- de nouvelles formes de transmission de la connaissance, avec le e-Learning et le développement de l'autoformation ;
- de la collaboration entre étudiants, par exemple le développement du travail de groupe avec affectation de tâches définies ou les groupes virtuels ;
- ainsi que de l'évolution des conditions-cadres, avec la mise en œuvre de plans d'études, ou de licences nationales.

L'objet du présent document est de résumer les défis que les bibliothèques HEP auront à relever au cours des années à venir, de présenter le potentiel de ces institutions en termes de contribution à l'évolution générale des HEP ainsi que les ressources qualitatives requises dans ce cadre¹.

¹ Les ressources quantitatives ne sont pas traitées ici.

Corpus documentaire

En développant leur corpus documentaire, les bibliothèques des HEP doivent tenir compte des nouvelles habitudes de consultation et sélectionner des documents qui présentent une valeur ajoutée pour leurs usagers. Par exemple, la consultation des ouvrages de référence – dictionnaires ou encyclopédies – est aujourd’hui remplacée par des recherches sur le web. Ces ouvrages peuvent encore être présents sur les rayonnages, mais il y a désormais peu (ou pas) d’accroissement pour ce genre de fonds où l’offre numérique est nettement plus intéressante. Toutefois, cette dématérialisation ne touche pas tous les domaines à un même degré : il reste indispensable de proposer des exemplaires de tous les manuels scolaires utilisés, dont les plus anciens ainsi qu’une grande partie des plus récents ne se trouvent pas en version numérique.

Malgré les nombreux avantages de l’accès électronique à l’information, il convient de prendre en compte le fait que des usagers privilégient encore les supports imprimés. Ainsi, de nombreuses bibliothèques observent que selon la situation de l’usager et la fonction du texte, le même contenu peut être réclamé à la fois en version papier et/ou numérique. Proposer les deux versions, en l’absence d’une augmentation des enveloppes budgétaires, pose le problème de la diminution de l’étendue de l’offre de contenus. Pour éviter cet écueil, les bibliothèques des HEP doivent développer des collections hybrides cohérentes et se préoccuper de la formation aux compétences informationnelles de leurs usagers, afin de s’assurer que ces derniers ont les moyens d’accéder aux contenus sur tous supports.

L’offre documentaire doit aussi s’adapter aux nouveaux usages du matériel pédagogique en classe. Par exemple, dans les années 80, une émission de télévision était projetée dans son intégralité en classe. Aujourd’hui des enquêtes en France ²révèlent que ce sont des séquences de 6 à 8 minutes qui sont plébiscitées afin d’illustrer une séquence pédagogique. Ce type d’usage est facilité par l’accès numérique direct et la mise à disposition de documents pédagogiques liés³. Les bibliothèques des HEP doivent se préoccuper de ces prestations.

Nous traiterons plus loin des conséquences de cette modification du corpus documentaire au niveau des accès à développer pour les usagers et au niveau des prestations et des lieux « physiques » – les espaces et leurs fonctionnalités – des bibliothèques des HEP. Auparavant, il convient de présenter trois types de ressources numériques qui prennent actuellement leur essor et qui présentent une valeur ajoutée pour les étudiants, formateurs et chercheurs des HEP, ainsi que les enseignants du terrain.

² Quelles utilisations des œuvres audiovisuelles dans les écoles, collèges, lycées publics ou privés et dans les IUFV, en France ? Rapport d’enquête de juin 2004 pour le Ministère de l’éducation nationale.

³ En France, Lesite.tv fournit sur abonnement des séquences vidéo accompagnées de documents pédagogiques. Ce type de modèle documentaire est très intéressant – même si le modèle économique n’est pas applicable en Suisse, les droits d’auteurs étant régis différemment.

1. Ressources électroniques d'enseignement et d'apprentissage

Une ressource électronique d'enseignement et d'apprentissage (RéEA) désigne un contenu numérique utilisé dans le cadre d'un projet pédagogique. Ces ressources peuvent par exemple soutenir la préparation d'un cours par l'enseignant, compléter un manuel papier, ou être directement mises à disposition de l'élève. Interactives ou non, elles peuvent comporter du texte, de l'image fixe ou animée et/ou du son (multimédia). Les RéEA sont accessibles sur des supports numériques (CD, DVD, clé USB) ou directement par des services en ligne (sites web, applications interactives en ligne, fichiers stockés sur des serveurs, etc.).

La numérisation d'un document ou une version numérique d'une page de texte n'en font pas automatiquement une RéEA. Il s'agit aussi bien de ressources externes diffusées sur Internet, que de ressources réalisées par des enseignants pour leurs besoins, ou sur commande de la part des autorités scolaires publiques, ou produites par des éditeurs privés.

Le paysage de l'édition, plus particulièrement des moyens d'enseignement, est en pleine mutation, notamment en raison de l'évolution rapide des technologies de publication et de diffusion. Si le manuel scolaire en format papier distribué aux élèves est encore répandu, de nouvelles façons de distribuer les documents complémentaires sont apparues; d'abord sous forme de supports physiques mais bientôt exclusivement via des services web. Ces compléments numériques font partie intégrante du manuel et doivent être accessibles pour tous les élèves et les enseignants.

Les RéEA représentent donc des ressources d'une grande diversité, tant au niveau des formats, du contenu, que des éditeurs. Les bibliothèques qui offrent des prestations spécifiquement destinées aux enseignants doivent modifier leur politique d'acquisition afin de prioriser des fonds documentaires de type RéEA. Avec l'introduction du Plan d'études romand (PER), l'arrivée des tableaux numériques interactifs (TNI) et l'évolution de la pédagogie, les enseignants ont besoin de ressources utilisables directement dans une séquence d'enseignement liée à un objectif d'apprentissage. Les bibliothèques des HEP doivent effectuer une veille étendue au niveau de tous les producteurs de matériel pédagogique – du monde enseignant ou de l'édition privée. Et confrontées à la variété de ces ressources, elles doivent trouver le moyen d'y harmoniser l'accès et d'en favoriser l'exploitation. Dans ce domaine, il faut viser des solutions similaires à celles mises en place par le Consortium des bibliothèques universitaires suisses pour l'achat de licences.

Dans tous les cas, il s'agit de privilégier des documents qui ont un potentiel ou une connotation pédagogique ; choisir une bonne lecture accompagnée (ou suivie) n'est que le premier pas, l'idéal est de lui adjoindre des pistes pédagogiques et des documents pour la travailler avec les élèves. Les bibliothèques de HEP vont mettre à disposition moins de documents que par le passé, mais la part des ressources élaborées conjointement par les bibliothécaires et des enseignants augmentera.

2. Les livres numériques

Les livres numériques (e-books) s'imposent graduellement et induisent un nouveau développement pour la chaîne du livre toute entière, du modèle économique jusqu'à la consultation à distance des fonds des bibliothèques. En format numérique, ils sont disponibles en ligne et peuvent être chargés sur un ordinateur ou une liseuse. Les bibliothèques des HEP doivent consacrer davantage de moyens à l'acquisition de e-books afin de suivre l'évolution des besoins et des habitudes des utilisateurs, mais aussi afin d'anticiper le passage au numérique des producteurs de contenu.

Pour l'instant, la part des livres imprimés reste importante et aucun recul ne se dessine. Les bibliothèques devront continuer à mener leurs activités «traditionnelles» basées sur les supports physiques. La substitution de ces derniers par des e-books a commencé, mais reste marginale et ne devrait progresser que lentement. La généralisation des tablettes, des liseuses ou des Smartphones pour la consultation de type de contenu électronique déterminera la rapidité de cette évolution. Il appartient aussi aux bibliothèques de mettre à disposition ces supports de lecture, offrant ainsi de nouvelles prestations à son public, lui permettant d'expérimenter de nouveaux usages.

Véritable opportunité pour la diffusion des savoirs, l'introduction graduelle des livres numériques représente toutefois un réel défi pour les bibliothèques.

3. Bases de données, périodiques électroniques

Les bases de données et les périodiques électroniques constituent des sources indispensables d'information scientifique pertinente pour la recherche et les programmes d'études : documentation de référence et de fond, littérature secondaire, dernières publications scientifiques. L'accès aux articles en version numérique et en texte intégral reste une exigence majeure de nombreux usagers. Tenant compte de la tertiarisation de la formation des enseignants et des besoins des étudiants et des chercheurs, les bibliothèques des HEP doivent assurer à leurs usagers un accès adéquat à ces ressources.

Toutefois, s'abonner à des bases de données et des périodiques électroniques dans des domaines spécialisés autres que ceux liés directement à l'éducation – par exemple, la linguistique ou la chimie – reste problématique pour la majorité des bibliothèques des HEP. Ces disciplines étant généralement faiblement représentées, l'accès aux contenus électroniques présente notamment un rapport coût-utilité peu satisfaisant. De plus, il serait faux de penser que, de façon générale, les publications actuelles sont systématiquement disponibles au format électronique. Au contraire des domaines des sciences naturelles et « exactes », le monde des sciences sociales privilégie encore les ouvrages et les périodiques imprimés.

Les bibliothèques des HEP doivent donc gérer des collections hybrides, tout en tâchant de simplifier et d'harmoniser au maximum l'accès aux ressources pour leurs usagers.

Mise à disposition et accès

1. Référencement des RéEA

Si l'on peut facilement feuilleter un livre pour prendre rapidement connaissance de son contenu, il n'en va pas de même avec les RéEA. Une notice descriptive de la ressource comportant aussi bien des aspects matériels ou techniques que des informations pédagogiques s'avère donc essentielle. Le référencement ou catalogage de ces documents doit répondre à la norme LOM-CH (spécification suisse des *Standards for Learning Objects Metadata*). Il s'agit aussi de trouver une plateforme adéquate pour leur mise à disposition (la bibliothèque scolaire numérique (BSN) ou la bibliothèque numérique Rerodoc)

La formalisation de la sélection des ressources à référencer doit faire l'objet d'une politique d'acquisition formalisée avec une catégorisation des RéEA :

- Les ressources **officielles prescrites** sont désignées comme moyens d'enseignement officiels – ou complémentaires – par l'autorité compétente, au niveau romand la CIIP, les services de l'enseignement cantonaux ou les établissements scolaires.
- Les ressources pédagogiques **recommandées**, soit les RéEA ayant fait l'objet d'un commentaire évaluant leur plus-value pédagogique ou didactique. Cette évaluation doit provenir d'un enseignant désigné ou d'une institution pédagogique reconnue (service de l'enseignement, groupe de discipline) qui a testé la RéEA si possible avec des élèves. Pour l'enseignement obligatoire, cela doit permettre de fournir aux enseignants des RéEA nécessaires à l'enseignement (pour compléter ou varier les approches) qui peuvent être mises en lien avec un objectif d'apprentissage ou une progression d'apprentissage mais qui n'ont pas été développées officiellement pour le Plan d'études romand (PER). Le statut de ressources **pédagogiques** est donné aux RéEA au moment de leur déclaration volontaire par un enseignant sachant que celles ayant un potentiel pédagogique élevé seront soumises à validation afin d'obtenir le statut de recommandées.
- Les ressources **générales** ne sont pas concernées ici.

Désormais, les disciplines coordonnées à l'échelle de la Suisse romande sur la base du PER doivent comporter un volet numérique. Le groupe de travail ad hoc a pour mission d'alimenter la plateforme du PER avec des RéEA, afin de donner un accès à ces dernières aux enseignants qui consultent un objectif d'apprentissage d'un domaine disciplinaire. Ce projet de référencement s'appuie sur celui de Bibliothèque scolaire numérique (BSN), développé par educa.ch, à ce jour la meilleure solution en Suisse. Il permet la collaboration entre les spécialistes de l'information, les bibliothécaires, et ceux de l'éducation, les enseignants. La BSN met en

ligne les notices descriptives des documents, elle ne gère pas des collections mais leur référencement et les accès. Le point fort de ce projet tient dans la mutualisation possible des ressources pédagogiques.

Au vu de la prochaine mise en œuvre du Plan d'études 21, les HEP de Suisse alémanique préparent également leur intégration à la BSN. Si les décisions seront prises au niveau cantonal, une procédure commune et concertée relative à l'utilisation des ressources présenterait néanmoins de nombreux avantages. Les premiers travaux préliminaires sont en cours. Les bibliothèques HEP et les centres pédagogiques des cantons espèrent néanmoins que le lancement du Plan d'études 21 leur permettra de mettre à disposition du public des collections numériques substantielles.

Pour le monde de l'enseignement un référencement avec des métadonnées pédagogiques apporte une importante plus-value aux enseignants à condition d'avoir une réelle politique d'acquisition et de validation des RéEA, ainsi qu'une plateforme commune pour la mise à disposition. De grandes entreprises ont compris le bénéfice qui peut en être tiré et avancent sur le terrain de la production et de l'édition. Il est nécessaire de prendre les devants dès maintenant en établissant un scénario d'évolution des bibliothèques des HEP et de leur adaptation aux nouvelles technologies, à des pratiques innovantes et aux changements d'attentes de leurs usagers. Ainsi, les risques potentiels de cette révolution peuvent être maîtrisés et des conditions idéales offertes aux enseignants et aux élèves.

2. Identifiant unique

Un accès adéquat aux RéEA – c'est-à-dire favorisant leur exploitation en classe – nécessite la mise en place d'un identifiant unique pour les enseignants, avec une authentification unique, géré localement par l'autorité cantonale. Cette authentification permettra aux enseignants – et aux élèves concernés – de se connecter aux sites des éditeurs, tout en permettant au canton de conserver la maîtrise des identités et des données. Le passage de l'identification et l'authentification en mains cantonales garantit la protection des données des enseignants et des élèves et assure l'indépendance de l'école, notamment, vis-à-vis de la publicité. De même, l'autorité scolaire pourra bénéficier de données statistiques sur l'utilisation des moyens d'enseignement numériques.

De leur côté, les éditeurs peuvent contrôler les accès, ce qui leur permet de facturer l'utilisation de la ressource suivant les modalités contractuelles négociées, par exemple au prorata du nombre d'enseignants concernés ou par nombre d'accès à la ressource.

3. Portail documentaire, catalogue et recherche

Les bibliothèques des HEP doivent mettre en place des portails documentaires adaptés aux besoins de leurs publics et facilitant l'accès à toutes leurs ressources. Un tel portail doit réunir les accès au catalogue de la bibliothèque et aux ressources numériques, et doit permettre l'abonnement à des listes de nouveautés ou des lettres d'information. Idéalement, la recherche documentaire doit pouvoir s'effectuer de façon fédérée dans le catalogue en ligne de la bibliothèque et dans les ressources électroniques, c'est à dire les différentes bases de données ou périodiques électroniques. L'interface utilisateurs du catalogue – OPAC (Online Public Access Catalog) classique ou un outil de découverte – doit favoriser le champ de recherche unique et offrir des fonctionnalités étendues au niveau du dossier lecteur, avec la consultation et la prolongation des prêts, la possibilité d'effectuer des réservations (à date fixe), de créer des bibliographies, etc. L'accès à ces portails documentaires sur les Smartphones est à prévoir au plus vite.

Les bibliothèques des HEP romandes ont majoritairement intégré le Réseau des bibliothèques de suisse romande (RERO). *Les bibliothécaires doivent intégrer dans la description et l'indexation des documents les informations utiles aux enseignants comme les degrés scolaires concernés, les disciplines et un lien avec les objectifs d'un plan d'étude.*

4. Bibliothèques numériques

Outre des collections physiques, les bibliothèques des HEP doivent mettre à disposition un corpus de documents numériques. Une partie peut être mise en ligne par l'institution ; d'autres peuvent être produites et hébergées par des prestataires. L'accès à ces ressources peut donc être régi par des modalités diverses et selon un modèle économique différent : abonnement, location, vente à la pièce ou en bouquet, etc.

Les grandes catégories qui concernent les bibliothèques pédagogiques sont : les manuels numériques, les livres électroniques, les périodiques électroniques, les bases de données pédagogiques ou statistiques, les encyclopédies en ligne, les sites de RéEA, la vidéo à la demande, les livres sonores, la musique ou l'autoformation. Des modèles économiques stables et des infrastructures techniques adéquates font encore obstacle au développement de ce type de collections. Les bibliothèques doivent aussi accepter de payer un produit qu'elles ne posséderont jamais sous une forme matérielle et dont la pérennité de l'accès n'est pas garantie. Le suivi statistique de l'utilisation de ces ressources doit être effectué, permettant ainsi la répartition et le contrôle des coûts.

L'avènement des tablettes numériques et leurs nombreuses utilisations pédagogiques potentielles est un autre facteur qui accroît les besoins en ressources numériques. A mi-chemin entre la liseuse et l'ordinateur, la tablette numérique permet de remplacer l'actuel du cartable de tout étudiant ou élève. En intégrant diverses applications, on peut y accéder à des conte-

nus multimédias, qui peuvent être chargés sur la tablette ou accessibles en ligne. Nos bibliothèques doivent penser l'accès à leurs ressources via cet outil.

L'accès à certains documents ou ressources multimédias protégés par le droit d'auteur pourrait être offert via des bornes interactives dans les bibliothèques, permettant le téléchargement. La mise en ligne – sous une forme juridique et technique à définir – des émissions de télévision est prévue dans le nouveau TC 9III via nanoo.tv ou elle pourrait se faire par une sorte de consortium des bibliothèques pédagogiques afin de disposer de serveurs adéquats. Ces accès remplaceraient l'enregistrement d'émissions et leur prêt sur DVD.

Pour la mise à disposition à moyen terme de l'information scientifique, le scénario qui se dessine est le suivant:

- Les droits de ces bases de données, très précieuses et constituées sur plusieurs décennies, sont essentiellement aux mains de grands groupes internationaux. Les structures monopolistiques, très dépendantes de la demande, vont de pair avec une hausse continue des coûts. Les solutions consortiales (groupement des commandes), qui constituent le modèle d'acquisition le plus économique, resteront privilégiées à l'avenir. La question des licences nationales, qui pourraient être utilisées par l'ensemble des hautes écoles du pays, est en débat depuis quelque temps. Les besoins des HEP ne seront probablement pas considérés de manière prioritaire dans ce cadre.
- Les possibilités actuelles d'accès aux journaux électroniques en texte intégral devront être étendues via l'acquisition de licences supplémentaires dans les années à venir, en fonction des moyens disponibles.

Pour développer leur offre dans des domaines autres que ceux liés à l'éducation (scientifiques, mathématiciens, linguistes, etc.) et qui présentent notamment un rapport coût-utilité peu satisfaisant, les HEP «autonomes» sont clairement désavantagées par rapport à celles qui sont rattachées à une Haute école spécialisée (HES) ou à une Université. L'amélioration passe par des accords de coopération adaptés ou par des réorganisations.

Prestations aux usagers

1. Compétences informationnelles

Les bibliothécaires ont clairement pour mission de former aux méthodes et aux techniques de recherche de l'information, les formateurs, chercheurs et étudiants des HEP. La formation à la recherche documentaire doit être institutionnalisée par une reconnaissance et des recommandations officielles. Pour les enseignants en formation, le référentiel de compétences allemand élaboré par les responsables des bibliothèques des HEP sera adapté et proposé aux genevois en complément du référentiel de compétences Média, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC). Par exemple à la HEP VD et à la HEP BEJUNE, la formation est intégrée dans le cursus de l'étudiant sous forme d'ateliers et d'interventions coordonnées dans les séminaires de préparation au mémoire professionnel.

Selon leur mission, les bibliothèques des HEP doivent aussi se préoccuper de la formation à la recherche documentaire des enseignants « du terrain ». Les bibliothécaires doivent aussi prendre en charge de former les enseignants en fonction à la recherche et l'utilisation des RéEA.

2. Accueil et espaces de travail

Avec le développement des ressources numériques, se déplacer dans les bibliothèques pour emprunter ou consulter les ouvrages souhaités est de moins en moins nécessaire. Suivant cette évolution, les rayonnages des bibliothèques des HEP vont graduellement diminuer au profit d'une offre numérique étendue. A l'exception du stockage de certains supports encombrants, la place dévolue aux collections devrait progressivement diminuer.

Néanmoins avec la tertiarisation de la formation des enseignants, les bibliothèques des HEP doivent mettre à disposition des étudiants plus de places de travail et d'espace dédié à la recherche et l'étude. Une réflexion de fond doit être menée pour permettre une meilleure adéquation des usages des différents publics (étudiants, formateurs, chercheurs et enseignants « du terrain ») avec les modalités pratiques des prestations : les heures d'ouverture doivent être adaptées et l'offre de services, accessible à distance ou non, étendue. L'accueil doit être soigné et une politique d'animation doit être définie.

3. Médiation numérique

Les bibliothèques des HEP peuvent développer certaines prestations via les réseaux numériques et les outils du web 2.0, comme la veille documentaire, la mise en valeur des contenus, de la formation à distance (e-learning) ou un service de référence. Il ne s'agit plus d'offrir une vitrine des prestations de la bibliothèque, mais bien de donner accès à du contenu, ou du moins à le mettre en valeur tout en permettant un dialogue avec les lecteurs.

Certaines bibliothèques sont présentes sur Facebook par exemple. Cette tendance devrait se généraliser, vu l'importance d'être visible sur les réseaux sociaux que les étudiants maîtrisent et utilisent en permanence.

Un service de référence clairement défini doit être mis en place dans les bibliothèques avec des moyens et une identification forte de cette prestation. Un guichet virtuel doit aussi voir le jour pour les enseignants. Dans toutes les bibliothèques, des outils d'aide à la recherche doivent être élaborés afin d'aider les usagers à s'orienter dans le domaine des ressources électroniques.

Collaborations

1. Publications scientifiques et pédagogiques

Dans le domaine de l'édition scientifique, le mode de publication en accès libre (Open Access en anglais) s'est imposé. Il remet partiellement en question les processus et les méthodes qui avaient cours jusqu'ici dans l'édition et ouvre la voie à de nouvelles perspectives. Même les livres électroniques (e-books) peuvent actuellement être fabriqués sans le concours des maisons d'édition et publiés à moindre coût. Dans la période actuelle, où la pression en matière d'édition scientifique est très forte, les besoins des enseignants et des chercheurs des HEP en terme de soutien à la publication de leurs travaux, que ce soit via la mise à disposition d'informations ou de services, augmentent – les bibliothèques peuvent apporter leur contribution à travers leurs connaissances et leur expérience des nouveaux médias.

Avec la numérisation et les facilités de publication sur Internet, il est également possible de produire et de publier au format électronique des cours, des aides pédagogiques et pratiques, voire des supports d'enseignement complets. En mettant en œuvre les infrastructures adaptées comme les dépôts institutionnels, les bibliothèques peuvent organiser et appuyer l'échange et la publication des documents concernés.

L'ensemble de ces tâches, nouvelles pour certaines, en mutation pour d'autres, implique la mobilisation dans les bibliothèques de personnel spécialisé et qualifié offrant des compétences traditionnelles en matière de création de catalogues et d'organisation de fonds documentaire, mais aussi des compétences modernes et touchant à l'utilisation et à l'exploitation des nouveaux médias et technologies de l'information et communication (TIC). Par conséquent, il est important de mettre en œuvre des stratégies de formation continue. Enfin, en matière de renouvellement du personnel, il convient de veiller à ce que les équipes en place puissent être enrichies par un savoir-faire externe.

2. Bibliothèques scolaires

Les missions des bibliothèques des HEP et des bibliothèques scolaires sont complémentaires et dans leurs lectorats cibles respectifs, le public des enseignants praticiens est à l'intersection de la sphère d'intérêt concernant les étudiants-enseignants en formation et de celle dédiée aux élèves- apprenants.

Aussi la collaboration sur les thèmes des prestations spécifiques au contexte pédagogique et de la formation à la recherche d'information dans une perspective de réalisation des objectifs préconisés par le plan d'études, relève donc de la plus haute importance en vue de coordonner de manière pertinente et efficiente les moyens mis en œuvre et les ressources à disposition.

Usage des MITIC

Les bibliothèques de HEP doivent devenir des centres de compétence et d'expertise dans le domaine de l'usage des MITIC, que cela concerne les droits d'auteurs, les licences libres, le plagiat, ou encore les données personnelles.⁴

1. Droit d'auteur

Le droit suisse prévoit l'exception pédagogique, ce qui implique que la loi sur le droit d'auteur (LDA) accorde un régime privilégié aux enseignants en leur autorisant l'utilisation d'œuvres en classe à des tarifs préférentiels. Ce genre d'utilisation n'est donc ni gratuit ni illimité. Les autorités scolaires dédommagent les sociétés d'auteurs selon des tarifs négociés pour toute la Suisse. Certaines dispositions concernent également les centres de documentation pédagogique et les bibliothèques scolaires.

2. Licences libres

Aujourd'hui, les documents ont, dans la très grande majorité des cas, une source numérique, et ceci même s'ils sont diffusés sous forme d'imprimés. Internet constitue donc un moyen de mutualisation des ressources au bénéfice de la communauté éducative locale ou universelle. En même temps, il est nécessaire de respecter l'intention des enseignants-auteurs et de protéger tous les documents mis en ligne contre une utilisation abusive, par exemple l'usage commercial d'un bien public. Les licences de type Creative Commons permettent d'atteindre ces objectifs de diffusion et de protection, constituant ainsi une réponse adéquate aux besoins de l'enseignement public.

3. Plagiat

La démarche consistant à détecter un plagiat doit s'inscrire dans une logique de prévention, dans un contexte de recherche documentaire liée à un travail personnel. La thématique du plagiat doit être abordée dans la formation de l'étudiant, tout comme la pratique et le respect des normes (par exemple, les normes APA à la HEP VD et la HEP BEJUNE) lors de la constitution des références bibliographiques pour les travaux personnels. Les formateurs et les étudiants doivent partager quelques règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-faire pour en éviter les pièges. Certains cantons proposent aux enseignants du post-obligatoire un moyen de prévention avec un logiciel de détection de plagiat. Celui-ci compare le texte soumis avec

⁴ Quelles utilisations des œuvres audiovisuelles dans les écoles, collèges, lycée publics ou privés et dans les IUFV, en France ? Rapport d'enquête, juin 2004

tous les documents en ligne sur Internet et une base de données de documents préalablement enregistrés comme des anciens travaux, ou encore une encyclopédie. Toutefois, un plagiat ne peut être détecté lors de l'analyse de textes issus de documents traduits par l'élève d'une autre langue, de documents antérieurs non soumis ou non numérisés, des paraphrases ou du web invisible.

4. Droit de la personne, code pénal

L'usage de l'image d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de formateurs n'est possible qu'avec le consentement de la personne ou du représentant légal. Des procédures sont à établir pour aider les usagers des bibliothèques des HEP dans leurs démarches. Le web est régi par les lois en vigueur, ce qui implique que toutes les infractions pénales comme la diffamation, la tenue de propos racistes ou certains usages délictueux des ordinateurs ont une base légale, les responsabilités de tout un chacun sont ainsi définies.

5. Données personnelles

La législation sur la protection des données, avec une partie cantonale pour les administrations et un volet fédéral pour les entreprises et le privé, règle les modalités de constitution, de déclaration et de stockage de fichiers de données personnelles. La pratique du *Cloud computing* hébergé en Suisse ou dans l'espace 128 (Europe) est possible.

6. Modèle économique et licence pour les RéEA

Pour les moyens officiels prescrits, des licences globales réglant la question des volets numériques et les conditions d'accès doivent être négociées. Il est donc essentiel de sensibiliser les décideurs à la problématique des moyens numériques, ainsi que les instances nationales comme la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) et régionales avec par exemple la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) et la Deutschschweizer Erziehungsdirektorenkonferenz (D-EDK).

Des contrats d'édition précis doivent être conclus avec les éditeurs. Pour les enseignants, le droit de produire des documents pédagogiques reprenant des éléments des moyens d'enseignement acquis doit être inclus. Les contrats doivent permettre le partage de ces ressources entre enseignants par le biais de l'Intranet (réseau interne protégé par un mot de passe). En outre, les droits sur les contenus développés par les enseignants du canton ne doivent pas être cédés aux éditeurs. Afin d'éviter tout malentendu avec ceux-ci, une instance spécialiste des pratiques et standards dans le domaine des publications numériques devrait vérifier et préavisier chaque contrat.

Lors de la fabrication ou de l'achat de moyens numériques, les formats standards et ouverts doivent être promus (plutôt que dans des formats propriétaires.). Ceci garantira l'accès aux ressources à partir du plus grand nombre de technologies possibles (diverses marques et logiciels de tableaux blancs et autres technologies interactives) et évitera d'être prisonnier de formats pouvant changer au gré du fournisseur, et conduisant à des coûts de licences récurrents.

Profil des Bibliothécaires

La dématérialisation de l'offre documentaire et les nouvelles interconnexions permettant l'accès aux ressources modifient le rôle des bibliothécaires qui doivent :

- Etendre leur domaine de compétence en catalogage à celui des métadonnées,
- Faire un référencement optimisé du catalogage et de sa présentation en ligne,
- Savoir agréger des données hétérogènes de sources multiples,
- Assurer la traçabilité des informations qu'ils reçoivent, diffusent ou produisent,
- Effectuer la validation des sources,
- Rechercher en permanence de nouvelles ressources documentaires,
- Organiser et décrire des ensembles complexes d'informations,
- Vérifier et permettre la pérennité de l'intégrité des contenus.

L'UNESCO « définit la maîtrise de l'information comme un moyen de permettre aux gens, sur tous les chemins de la vie, de chercher, d'évaluer, d'utiliser et de créer l'information pour des objectifs personnels, sociaux, professionnels et éducationnels. (...) A l'ère numérique, cela signifie que la compréhension des technologies ne suffit pas. Ce que tout un chacun doit aussi faire, c'est apprendre à utiliser effectivement et efficacement ces technologies incroyablement diverses et puissantes pour rechercher, extraire, organiser, analyser et évaluer, puis utiliser à des fins concrètes de prise de décisions et de solution des problèmes».⁵

L'objectif est ambitieux et les enjeux considérables, toutefois les bibliothécaires ont reçu une formation complète leur donnant des outils pour maîtriser l'information à titre personnel et aussi pour faire partager leur savoir avec leur public. Dans les années à venir la profusion d'information va s'amplifier et il sera d'autant plus utile d'avoir des professionnels qualifiés – c'est-à-dire une médiation humaine – pour l'aide, l'orientation et l'acquisition de la maîtrise de l'information.

⁵ Introduction à la maîtrise de l'information / UNESCO Programme Information pour tous -Paris : UNESCO, 2007

Les bibliothèques pédagogiques doivent maintenir leurs actions diverses pour la promotion de la lecture, au travers de leur politique d'acquisition et de l'organisation d'animations et d'expositions thématiques. Elles doivent participer activement à la vie culturelle en lui donnant écho. Dans ce but, leur présence sur le web 2.0 doit aussi être renforcée. Des moyens supplémentaires permettraient l'éclosion de ces initiatives, qui ont aussi pour but de renforcer les liens avec les établissements scolaires lors de projets d'école ou d'interventions culturelles.

Annexe du Rapport

„Document du Groupe spécialisé des bibliothèques HEP
Document de référence“

Document du Groupe spécialisé des bibliothèques HEP

Document de référence

Missions des Bibliothèques des HEP

Genève, le 16 mai 2012, version 2

1. Contexte général, objectif

La mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur qui découle de la Déclaration de Bologne a également des conséquences pour les bibliothèques HEP et institutions assimilées.

Les HEP ou institutions assimilées se chargent de donner aux enseignants (1) et aux enseignantes une formation initiale et continue hautement qualifiée qui se fonde sur la recherche.

Les nouveaux cursus exigent de la part des étudiants, un investissement personnel nettement plus significatif, sous forme de travail personnel. Ils sont aidés en cela par les bibliothèques HEP, qui sont des centres de ressources informationnelles et des centres de compétences en matière de formation à la recherche documentaire.

L'introduction de filières de master orientées vers la recherche requiert des ressources informationnelles d'une qualité scientifique irréprochable, de même que du personnel spécialement formé.

Le Groupe spécialisé des bibliothèques reconnu par la COHEP est composé des responsables des bibliothèques / centres de documentation et de ressources des HEP et de diverses institutions assimilées, ci-dessous nommés Bibliothèques HEP.

La bibliothèque de par son orientation moderne et future est un centre de médias, d'information et d'apprentissage.

La bibliothèque HEP, en sa qualité d'infrastructure de soutien à la formation et à la recherche, ainsi qu'à la pratique professionnelle, représente aussi un facteur déterminant dans la procédure d'accréditation d'une haute école et de ses filières. Elle doit fournir au corps professoral, aux étudiants, aux chercheurs et aux professionnels de l'enseignement, des prestations de haute qualité, tout en tenant compte des spécificités propres à chaque filière, à chaque cursus et à chaque institution. Par ailleurs, elle doit offrir une large palette de moyens d'enseignement et de matériel pédagogique, à destination des étudiants en stage et des enseignants, pour l'exercice de leur métier.

Les bibliothèques HEP, contribuent à mettre en œuvre la stratégie de la COHEP, relative à tous leurs mandats de prestations.

C'est pourquoi la Conférence des Recteurs des HEP suisses (COHEP) a entériné, après des travaux préparatoires du Groupe spécialisé des bibliothèques HEP, un document de référence consacrant l'importance et le développement des bibliothèques HEP. Ce document peut être utilisé pour viser les objectifs suivants:

- Evaluation de la qualité des services et des infrastructures offerts;
- Mesure des écarts qui séparent les bibliothèques HEP, afin de constater les lacunes et de définir les mesures à prendre;
- Réduction des écarts qui existent entre les bibliothèques HEP en ce qui concerne les prestations et les infrastructures documentaires offertes.

Ce document de référence prend appui sur les documents principaux suivants :

- Normes suisses sur les compétences informationnelles, Projet E-Lib.ch- Bibliothèque électronique suisse, 2011
- Référentiel de compétences informationnelles, Projet E-Lib.ch – Bibliothèque électronique suisse, 2011
- Document de référence Bibliothèques des Hautes écoles spécialisées, KFH, 2009
- Stratégie de la COHEP 2007-11: objectifs, mesures et activités, COHEP, 2007
- Centres de ressources en HEP et GROCEDOP: mutations et perspectives, GROCEDOP, 2003

2. Mission des bibliothèques HEP

2.1 Contexte

La mission de la bibliothèque HEP s'inscrit dans la stratégie et le processus qualité de la HEP dont elle fait partie - du département auquel elle est rattachée - et auprès de laquelle - duquel - elle délivre des prestations pour la formation des enseignants, pour la recherche en éducation et pour la pratique professionnelle. Ces prestations peuvent être assurées – avec un contrat de partenariat basé sur le présent document – par une autre organisation.

2.2 Mission d'une bibliothèque HEP

La bibliothèque HEP se comprend comme une bibliothèque académique et didactique. Pour l'essentiel, ses tâches sont les suivantes:

- Collaborer en partenariat avec les différents domaines de formation et de recherche, avec les filières des HEP et avec les professionnels de l'enseignement afin de définir une politique documentaire et des prestations pertinentes et évolutives;
- Sélectionner, acquérir, rendre accessibles et conserver des documents et du matériel pédagogique sur différents supports et provenant de diverses sources informationnelles;
- Fournir un accès à des ressources informationnelles externes, en ligne en particulier;

- Assurer et faciliter la mise à disposition des collections de documents et l'accès à ces ressources, au moyen d'outils adéquats;
- Accueillir, informer, orienter et assister les usagers dans leurs recherches d'information;
- Assurer la formation des usagers à la recherche documentaire et à l'emploi des nouvelles technologies permettant l'accès à l'information;
- Apporter un soutien aux actions de formation, d'enseignement et de recherche;
- Favoriser la diffusion de l'information, en accroissant l'utilisation des documents et ressources au moyen d'activités de promotion et en coopérant avec d'autres bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs;
- Contribuer à l'édition et/ou à la diffusion des travaux des étudiants, des publications, des développements et des productions effectués dans les HEP.

En sa qualité de bibliothèque académique et didactique, ses objectifs sont les suivants:

- Fournir à ses usagers des ressources informationnelles et des prestations qui enrichissent le processus d'acquisition des connaissances et qui stimulent la recherche, afin de soutenir activement l'enseignement et l'autoformation;
- Faire de la bibliothèque un centre de compétences et un lieu d'activités dynamiques, assurant la fourniture de ressources informationnelles pertinentes qui stimulent l'innovation pédagogique et scientifique, tout en contribuant à la diffusion de cette dernière.

2.3 Usagers

La bibliothèque HEP s'adresse généralement à un public spécifique, issu du monde de l'enseignement, et présentant une certaine diversité inhérente aux différentes formations et prestations dispensées, aux recherches menées en HEP ainsi qu'aux divers types de professionnels de l'enseignement. Son offre est définie par rapport aux besoins de l'institution qui l'abrite. Elle s'adresse prioritairement aux usagers institutionnels que sont le corps professoral, les chercheurs, les étudiants et les enseignants en exercice. Elle travaille en réseau et inscrit ses activités dans une logique de coopération.

La bibliothèque HEP doit répondre aux besoins spécifiques suivants:

Besoins du corps professoral des HEP:

- Accéder à l'information relative à ses domaines de compétences, pour planifier, développer et faire progresser la formation, la recherche et l'enseignement;
- Disposer d'un centre de compétences dans le domaine de la formation à la recherche documentaire;
- Disposer de ressources informationnelles spécialisées lui permettant de se tenir au courant de l'actualité dans ses domaines de compétences, afin d'offrir des prestations de qualité (formations, mandats, projets de recherche, développements et productions, formation continue) et de développer les contacts avec le monde académique et pédagogique.

Besoins du chercheur

- Accéder à l'information relative à ses domaines de compétences, pour planifier, développer et faire avancer la recherche;
- Disposer de ressources informationnelles spécialisées, reconnues et actualisées, afin de réaliser des travaux de recherche dans des conditions optimales.

Besoins de l'étudiant

- Accéder rapidement aux documents de référence pour ses cours;
- Disposer de ressources informationnelles spécialisées qui le soutiennent dans l'élaboration de ses travaux personnels, de ses travaux de bachelor et de master;
- Disposer de ressources informationnelles spécialisées lui permettant de compléter sa formation;
- Disposer d'un centre de compétences dans le domaine de la formation à la recherche documentaire;
- Disposer d'un lieu d'étude optimal, bénéficiant d'une bonne infrastructure.

Besoins du professionnel de l'enseignement

- Accéder rapidement aux documents de référence et à des moyens d'enseignement pour élaborer ses cours;
- Disposer de ressources informationnelles spécialisées (dont des ressources électroniques d'enseignement et d'apprentissage) qui le soutiennent dans l'élaboration de ses travaux personnels, de ses séquences d'apprentissage et d'enseignement en classe;
- Disposer de ressources informationnelles spécialisées lui permettant de compléter sa formation;
- Disposer d'un centre de compétences dans le domaine de la formation à la recherche documentaire;
- Disposer d'un lieu d'étude optimal, bénéficiant d'une bonne infrastructure.

La bibliothèque HEP peut mettre ses services à disposition d'enseignants et d'étudiants provenant d'autres Hautes écoles, d'institutions privées ou publiques locales et régionales, d'associations ou groupements professionnels. Si nécessaire, ces services peuvent être l'objet d'une convention.

3. Ressources informationnelles

3.1 Profil

La bibliothèque HEP constitue des collections sur différents supports et donne accès à des ressources informationnelles externes, en tenant compte des nécessités de la formation, de la recherche et de l'enseignement, des objectifs spécifiques de l'institution ainsi que, plus largement, des besoins des usagers. Elle veille constamment à la pertinence de ces ressources, de même qu'elle respecte et fait respecter par les usagers la législation sur le droit d'auteur.

La bibliothèque HEP participe au consortium des bibliothèques COHEP, qui gère des licences d'intérêt général, pour l'accès à des ressources informationnelles électroniques externes et elle contribue au référencement de ressources électroniques d'apprentissage et d'enseignement (RéEA) dans le cadre du projet de Bibliothèque Scolaire Numérique (BSN) initié par educa.ch.

3.2 Politique d'acquisition et de développement

La bibliothèque HEP définit sa politique d'acquisition et de développement des collections et des ressources informationnelles, qui est validée par la direction de la HEP.

3.3 Gestion

La bibliothèque HEP veille à la bonne gestion des ressources informationnelles, afin de permettre à chaque usager d'accéder à l'information de manière équitable et efficace, ainsi que d'en disposer le plus rapidement possible lorsqu'il en fait la demande.

La plupart des collections se situe en libre-accès, organisée selon une méthode de classement universelle largement utilisée, adaptée aux besoins des usagers, ainsi qu'aux domaines concernés.

4. Services

L'accès à l'information et la mise à disposition des ressources informationnelles en fonction des besoins des usagers constituent des objectifs prioritaires. La bibliothèque HEP optimise l'utilisation de ces ressources par une politique efficace de gestion et d'information ; elle veille à ce que ces ressources puissent être utilisées sur place ou prêtées et permet à tout usager d'y accéder virtuellement de l'extérieur. La bibliothèque HEP s'efforce d'offrir à ses usagers

des services à valeur ajoutée (par exemple un catalogue fonctionnel, un service de prêt entre bibliothèques, un accès convivial aux ressources informationnelles électroniques).

La bibliothèque HEP dispose des moyens informatiques appropriés. Elle tire parti du développement des technologies d'accès à l'information, par exemple des possibilités offertes par le Web 2.0.

4.1 Catalogue

La bibliothèque HEP met à disposition de tous les usagers un catalogue en ligne accessible par Internet. Ce catalogue correspond aux standards internationaux en la matière et permet des recherches selon de multiples critères.

Chaque fois que cela s'avère possible, il fournit un accès en texte intégral aux ressources informationnelles de nature électronique.

Les collections et les ressources informationnelles de la bibliothèque HEP sont référencées - si possible - dans l'un des deux catalogues collectifs des bibliothèques suisses (RERO ou IDS/NEBIS).

4.2 Prêt entre bibliothèques

La bibliothèque HEP possède un catalogue en réseau et offre un prêt entre bibliothèques, afin de permettre une utilisation aussi étendue que possible des ressources informationnelles.

4.3 Accès aux ressources informationnelles électroniques

La bibliothèque HEP soutient l'utilisation de ressources informationnelles électroniques en développant un accès au Web, organisé et structuré en fonction des besoins des usagers. Les usagers sont dirigés vers des ressources informationnelles fiables du point de vue scientifique. La bibliothèque HEP offre des collections de liens sélectives et dûment évaluées, établies de manière structurée.

4.4 Service de référence

Un service de référence qualifié, proposé sur place ou virtuel, soutient les usagers dans leurs recherches individuelles d'information. Par des méthodes de recherche efficaces, il leur permet d'identifier et de localiser des ressources informationnelles. Il élabore des outils d'aide à la recherche, ainsi que des produits documentaires spécifiques, pour soutenir les usagers dans leur travail : une place importante est accordée aux outils qui aident les usagers à s'orienter dans le domaine des ressources informationnelles électroniques.

Le service de référence peut également s'adresser à des usagers externes, moyennant une taxe. Les tarifs sont fixés selon les prix du marché, d'entente avec la direction de l'institution.

4.5 Formation des usagers

La bibliothèque HEP a une mission pédagogique en ce qui concerne la méthodologie documentaire. Elle doit promouvoir l'aptitude à utiliser une bibliothèque, la faculté d'élaborer une

bibliographie et la capacité à maîtriser des outils de recherche documentaire multiples. Ces compétences sont destinées à être transposables par les futurs enseignants dans le cadre de l'exercice de leur profession.

Chaque bibliothèque HEP dispose d'un responsable de la formation des usagers. Le personnel est formé à cet effet de manière continue.

La bibliothèque HEP met sur pied un programme de formation à la recherche documentaire - basé sur le référentiel de compétences informationnelles élaboré dans le cadre du projet E-Lib.ch - adapté à ses différentes catégories d'usagers et destiné à les rendre aussi autonomes que possible dans leur travail. La formation est plus axée sur la méthodologie de recherche que sur le contenu des ressources informationnelles. Elle fait partie intégrante du programme d'études de chaque étudiant.

4.6 Publications

La bibliothèque HEP doit être informée de toute publication émanant des membres de son institution. L'accès à l'information scientifique produite par le corps professoral et les chercheurs doit être assuré par la bibliothèque HEP.

Le rôle de la bibliothèque HEP en matière de diffusion et d'archivage des travaux de bachelor et de master doit être défini avec la direction de l'institution.

La bibliothèque HEP met à disposition de l'institution son savoir-faire en matière de structuration et d'organisation de l'information, pour exploiter et mettre en valeur l'information scientifique.

4.7 Promotion

La bibliothèque HEP dispose d'un concept de marketing pour promouvoir ses services. Elle possède des moyens pertinents et efficaces pour faire prendre conscience à ses usagers prioritaires de la valeur et de l'utilité des ressources informationnelles qu'elle propose (présence active sur le Web, animations, expositions thématiques, publications, productions, etc.).

5. Coopération

Pour assumer son rôle auprès de ses usagers, la bibliothèque HEP est en dialogue permanent avec le corps professoral, les chercheurs, les étudiants et les enseignants en exercice ainsi qu'avec la direction de la HEP.

Elle est représentée dans les organes chargés de la formation, de la recherche et de l'administration des HEP qui sont importants dans son domaine, ou peut les consulter directement.

Chaque bibliothèque HEP est représentée dans le Groupe spécialisé des bibliothèques de la COHEP.

Chaque bibliothèque HEP est représentée dans un des deux groupes linguistiques, à savoir pour la Romandie et le Tessin:

- le GROCEDOP (Groupe romand et tessinois des centres de documentation pédagogique)
- et pour la Suisse alémanique:
- le MIPHD (Medien-und Informationszentren der Pädagogischen Hochschulen der Deutschschweiz)

La bibliothèque HEP participe activement à des réseaux suisses de bibliothèques.

6. Contrôle de la qualité

La bibliothèque HEP fait l'objet d'un contrôle de qualité régulier. Il est basé sur des indicateurs de performance de base et des indicateurs de performance stratégiques spécifiques à une bibliothèque de cette nature.

Les bibliothèques HEP sont parties prenantes de la gestion de la qualité des HEP.

Pris de connaissance par la COHEP, le 10 octobre 2013

(1) Dans ce document, toute désignation de personne, de statut et de fonction vise indifféremment l'homme ou la femme.

Éditeur

COHEP

Thunstrasse 43a

CH-3005 Bern

www.cohep.ch

Publication

Site internet de la COHEP

Berne, 2013